

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 octobre 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

2015-10-316 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 octobre 2015;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015 :**

2015-10-317 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2015-10-318 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de septembre 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2015-10-319 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 65 798,32 \$ (dépôt direct des salaires) et 410 393,30 \$ pour le mois de septembre 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)**

QUE ce conseil municipal autorise le paiement du compte à payer d'octobre 2015, totalisant 8 130,83 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – SEPTEMBRE 2015 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 30 septembre 2015.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

Aucun.

**LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME JOSÉE TALBOT :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de la coordonnatrice des loisirs, madame Josée Talbot effective à compter du 2 octobre 2015.

**RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2014 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2014.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DÉROGATION MINEURE GESTION RÉSIDENT CIEL INC. :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/14 soumise par monsieur Denis Desrochers, président de Gestion Résident Ciel inc. concernant les immeubles situés au 27, 31 et 35, rue Turcotte (lots numéros 4 906 653, 4 906 655 et 4 906 657);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 septembre 2015;

2015-10-320 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/14 concernant les propriétés de Gestion Résident Ciel inc. soit acceptée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à 0,30 mètre de la ligne latérale, de deux (2) bâtiments accessoires à 0,30 mètre et 0,49 mètre de la ligne latérale ainsi que de deux (2) autres bâtiments accessoires à 0,41 mètre et 0,49 mètre de la ligne latérale, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 septembre 2015.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MADAME CÉLINE CÔTÉ ET MONSIEUR FRANÇOIS PARÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/16 soumise par madame Céline Côté et monsieur François Paré concernant l'immeuble situé au 4, rue L'Heureux (lot numéro 4 906 267);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 septembre 2015;

2015-10-321 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/16 concernant la propriété de madame Céline Côté et monsieur François Paré soit acceptée afin de permettre l'implantation d'un garage rattaché à 10 centimètres de la ligne latérale, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 septembre 2015.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DU GARAGE JEAN-YVES MARTEL INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/17 soumise par monsieur André Leblanc, graphiste pour *Les Services d'enseignes Lumicom inc.* concernant l'immeuble situé au 45, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot numéro 4 907 075);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 septembre 2015;

2015-10-322 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/17 concernant la propriété du *Garage Jean-Yves Martel inc.* soit acceptée afin de permettre la mise en place de dix (10) enseignes posées à plat, une superficie totale pour les enseignes posées à plat de 12,39 m<sup>2</sup> et l'implantation d'une enseigne sur poteau centrée et sans dégagement, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 septembre 2015.

Adoptée.

#### ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-10-323 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement intitulé « Règlement numéro 201-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 », soit adopté.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/DEMANDE D'AUTORISATION CARRIÈRE D.G. INC. :

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse *Carrière D.G. inc.* s'adresse à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* pour obtenir une autorisation afin d'agrandir la carrière existante sur une superficie approximative de 5,1 hectares sur le lot 4 905 250, du cadastre du Québec, (anciens lots 3 et 4 du cadastre du Canton de Warwick) de la circonscription foncière d'Arthabaska, dans la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'agrandissement de sa carrière, la demanderesse doit obtenir une autorisation afin de procéder à la coupe d'érables à des fins autres qu'à des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie sur une superficie approximative de 3,3 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles pour l'agrandissement de la carrière est conforme au projet de règlement de la Ville de Warwick numéro 204-2015 adoptée le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du projet de règlement numéro 204-2015, une bande de protection boisée de 30 mètres est prévue, du côté nord-est et du côté sud-ouest du site pour protéger les activités agricoles et acéricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QUE la soustraction d'érables sur le site ne vise qu'une superficie d'environ 3,3 hectares comme le démontre le rapport d'évaluation du potentiel acéricole préparé par l'ingénieur-forestier, monsieur Stéphane Lacroix de l'étude *Chabot Pomerleau et associés*;

CONSIDÉRANT QUE selon cet expert, les peuplements du massif d'érables sur la superficie de 14,5 hectares ne présentent pas de potentiel acéricole significatif, contrairement à l'érablière en exploitation sur le massif d'environ 12,8 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'érables sur le site sera compensée par une plantation qui a déjà débuté vers le nord-ouest du cours d'eau équivalant actuellement à environ 3 000 érables;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la carrière apporte des retombées économiques importantes pour la municipalité, de même que pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la pierre de granit que l'on retrouve sur le site est de qualité supérieure par rapport à d'autres pierres retrouvées dans la région;

CONSIDÉRANT QUE pour retrouver une pierre de cette qualité, la demanderesse devrait s'approvisionner à Saint-Wenceslas, entraînant ainsi des coûts supplémentaires importants;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'espace approprié et disponible pour les fins recherchées hors de la zone agricole de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du site de moindre impact dans la zone agricole, compte tenu que la carrière de pierre doit nécessairement se réaliser à l'endroit où elle se trouve actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affectera pas l'homogénéité du secteur agricole concerné;

2015-10-324 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande de *Carrière D.G. inc.* concernant l'agrandissement de la carrière et la coupe d'érables à des fins autres qu'à des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie sur une partie du lot 4 905 250.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :**

2015-10-325 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet du plan d'urbanisme numéro 203-2015;

QUE le présent projet de règlement numéro 203-2015 aura pour objet de modifier les cartes d'affectations du sol numéro WARV-018-40-C01 feuillets 1 de 2 et 2 de 2 du plan d'urbanisme numéro 044-2003 afin :

- D'agrandir une aire d'affectation extraction (E) à même une aire d'affectation agricole (A);
- D'agrandir des aires d'affectations commerciales (C) à même des aires d'affectations résidentielles (R).

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 novembre 2015, à 19 heures à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

**ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2015-10-326 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet du règlement de zonage numéro 204-2015;

QUE le présent projet de règlement numéro 204-2015 aura pour objet de modifier le plan de zonage numéro WARV-018-40-C02 feuillet 1 de 2 du Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'agrandir la zone d'extraction (E-2) vers le nord-ouest.

Adoptée.

**IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE/AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT :**

2015-10-327 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'aménagement du stationnement municipal face à la maison de la culture pour la nouvelle borne de recharge pour un montant estimatif de 20 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement des travaux sera établi par les partenariats suivants, soit :

- Caisse Desjardins des Bois-Francis ..... 2 000 \$;
- Botatera de Warwick ..... 2 000 \$;
- Ville de Warwick ..... 17 000 \$.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **URBANISME : (SUITE)**

#### **MONSIEUR FRÉDÉRIC VINCENT ET MADAME MARIE-ÈVE GOYER/DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA DATE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 2 septembre 2015, monsieur Frédéric Vincent demande à la Ville de Warwick de prolonger la période d'exécution des travaux pour son bâtiment du 149, rue Saint-Louis dans le cadre du programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités du programme Rénovation Québec, les travaux de réfection du bâtiment devaient être entièrement complétés le 21 mars 2015, et qu'il ne sera pas possible pour Monsieur Vincent de respecter ce délai;

2015-10-328 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de reporter la date de fin des travaux au 31 août 2016 pour le bâtiment du 149, rue Saint-Louis appartenant à madame Marie-Ève Goyer et à monsieur Frédéric Vincent et qu'aucune autre extension ne sera accordée pour ce dossier.

Adoptée.

### **ADMINISTRATION ET GREFFE :**

#### **MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES/ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES :**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 14.1<sup>o</sup> de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) prévoit que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.1.4 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 839-2013, pris par le gouvernement le 23 juillet 2013, les municipalités intéressées peuvent se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, une municipalité doit au préalable signer une entente avec le MINISTRE;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES/ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES : (SUITE)**

2015-10-329 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick signifie son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### **HYDRO-QUÉBEC/ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES :**

CONSIDÉRANT QUE le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que la Ville de Warwick devienne un membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres, Hydro-Québec, au nom des membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies inc.;

2015-10-330 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick convient de collaborer avec Hydro-Québec au déploiement d'une borne de recharge d'environ 240 volts pour la recharge de véhicules électriques dans le stationnement municipal face à la maison de la culture afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### GESTAR, EXPERTS EN GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE/MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ET DES DOSSIERS :

2015-10-331 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de signer un contrat de services avec les *Solutions documentaires Gestar* pour les services techniques de traitement des documents et des dossiers au montant maximal de 9 998 \$ plus les taxes applicables et incluant les frais de déplacements et d'hébergement;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer la proposition pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### MICHEL T.V. SERVICE ENR./ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR SMART TV POUR LA SALLE DU CONSEIL :

2015-10-332 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à procéder à l'achat et au paiement d'un téléviseur smart tv pour la salle du conseil chez *Michel T.V. Service enr.* de Warwick au montant de 1 657 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### ADOPTION/POLITIQUE FAMILIALE ET MADA :

2015-10-333 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte la politique familiale et MADA accompagnée du plan d'action pour les années 2015, 2016 et 2017.

Adoptée.

#### MANDAT AVOCAT/CONTESTATION DE L'ÉVALUATION MUNICIPALE POUR ROCKTENN :

2015-10-334 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M<sup>e</sup> Richard Laflamme, avocat de la firme *Stein Monast SENCRL* de Québec soit mandaté pour représenter la Ville de Warwick au Tribunal administratif du Québec dans les dossiers d'évaluation foncière de la compagnie *Emballages RockTenn* de Warwick.

Adoptée.

#### AUTORISATION/TRAVAUX POUR L'ENTRÉE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE :

2015-10-335 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise les travaux de réfection de l'entrée principale extérieure de l'hôtel de ville et le paiement au montant estimatif de 10 875 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.



**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

**DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE SECTEUR URBAIN :**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver du secteur urbain ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 5 octobre 2015 à 10 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions pour la location d'équipement de déneigement du secteur urbain, pour une période de trois (3) ans, soit les suivantes :

| <b>J. Noël Francoeur inc.</b>                       |  |                           |                           |
|---|--|---------------------------|---------------------------|
| <b>Équipement</b>                                   | <b>Contrat de trois (3) ans (taxes non incluses)</b> |                           |                           |
|   | <b>2015-2016</b>                                     | <b>2016-2017</b>          | <b>2017-2018</b>          |
|   | <b>Tarif horaire</b>                                 | <b>Tarif horaire</b>      | <b>Tarif horaire</b>      |
| Chargeur sur roues                                  | 174,00 \$  | 174,00 \$                 | 174,00 \$                 |
| Tracteur avec niveleuse                             | 186,00 \$  | 186,00 \$                 | 186,00 \$                 |
| Souffleur   | 270,00 \$  | 270,00 \$                 | 270,00 \$                 |
| Camion muni d'une aile de côté et d'un chasse-neige | 330,00 \$  | 330,00 \$                 | 330,00 \$                 |
| Abrasif (épandu)                                    | 168,00 \$/vg <sup>3</sup>                            | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> |

| <b>Forfaits Lemay &amp; Fils inc.</b> |  |                          |                          |
|---------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>Équipement</b>                     | <b>Contrat de trois (3) ans (taxes non incluses)</b> |                          |                          |
|                                       | <b>2015-2016</b>                                     | <b>2016-2017</b>         | <b>2017-2018</b>         |
|                                       | <b>Tarif horaire</b>                                 | <b>Tarif horaire</b>     | <b>Tarif horaire</b>     |
| Tracteur (aile, chasse-neige)         | 200,00 \$  | 206,00 \$                | 212,18 \$                |
| Tracteur avec niveleuse               | 160,00 \$  | 164,80\$                 | 169,74 \$                |
| Souffleur                             | 215,00 \$  | 221,45 \$                | 228,09 \$                |
| Abrasif (épandu)                      | 60,00 \$/vg <sup>3</sup>                             | 61,80 \$/vg <sup>3</sup> | 63,66 \$/vg <sup>3</sup> |

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission pour la location d'équipement de déneigement du secteur urbain, pour une période de cinq (5) ans, soit la suivante :

| <b>J. Noël Francoeur inc.</b>                       |   |                           |                           |                           |                           |
|---|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Équipement</b>                                   | <b>Contrat de cinq (5) ans (taxes non incluses)</b> |                           |                           |                           |                           |
|   | <b>2015-2016</b>                                    | <b>2016-2017</b>          | <b>2017-2018</b>          | <b>2018-2019</b>          | <b>2019-2020</b>          |
|   | <b>Tarif horaire</b>                                | <b>Tarif horaire</b>      | <b>Tarif horaire</b>      | <b>Tarif horaire</b>      | <b>Tarif horaire</b>      |
| Chargeur sur roues                                  | 174,00 \$   | 174,00 \$                 | 174,00 \$                 | 174,00 \$                 | 174,00 \$                 |
| Tracteur avec niveleuse                             | 186,00 \$   | 186,00 \$                 | 186,00 \$                 | 186,00 \$                 | 186,00 \$                 |
| Souffleur   | 270,00 \$   | 270,00 \$                 | 270,00 \$                 | 270,00 \$                 | 270,00 \$                 |
| Camion muni d'une aile de côté et d'un chasse-neige | 330,00 \$   | 330,00 \$                 | 330,00 \$                 | 330,00 \$                 | 330,00 \$                 |
| Abrasif (épandu)                                    | 168,00 \$/vg <sup>3</sup>                           | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> | 168,00 \$/vg <sup>3</sup> |

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE SECTEUR URBAIN : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour une période de trois (3) ans de Forfaits Lemay & Fils inc. n'est pas conforme, étant donné la contre-offre indiquée au bordereau de soumission indiquant un minimum d'heures requis par année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *J. Noël Francoeur inc.* est conforme au devis numéro 2015-08;

2015-10-336 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat de location d'équipement de déneigement à *J. Noël Francoeur inc.* de Saint-Félix-de-Kingsey pour une période de cinq (5) ans, et ce, selon les prix identifiés ci-dessus;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Madame Noëlla Comtois,  
Messieurs Stéphane Hamel,  
Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

A voté contre : Monsieur Charles Martel.

En faveur : 5 Contre : 1

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.

Adoptée.

**DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE SECTEUR RURAL :**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver du secteur rural ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 5 octobre 2015 à 10 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur rural, soit les suivantes :

|                                    | <b>Trois (3) ans<br/>(Taxes incluses)</b> | <b>Cinq (5) ans<br/>(Taxes incluses)</b> |
|------------------------------------|---|--|
| <b>La Sablière de Warwick Itée</b> | 478 924,29 \$                             | 790 271,66 \$                            |
| <b>J. Noël Francoeur inc.</b>      | 416 179,62 \$                             | 693 632,70 \$                            |

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme au devis numéro 2015-07;

2015-10-337 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

#### **DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE SECTEUR RURAL : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat d'entretien des chemins d'hiver du secteur rural à *J. Noël Francoeur inc.* pour une durée de cinq (5) ans (2015 à 2020), et au montant de 693 632,70 \$ taxes incluses;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS/SUBVENTION ACCORDÉE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DES RANGS 2 ET DES CHALETS :**

2015-10-338 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs 2 et des Chalets pour un montant subventionné de 21 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rangs 2 et des Chalets dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée.

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **RECOMMANDATION D'EMBAUCHE/POMPIERS VOLONTAIRES :**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation d'un an de messieurs Frédéric Laroche de Warwick, Guillaume Laroche de Warwick, Francys Audy de Warwick, Raphaël Ouellette de Warwick, Sébastien Charest de Warwick, Jonathan Charest de Warwick et David Payeur de Victoriaville est complétée et que le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier, recommande au conseil municipal de les embaucher au sein de la brigade des incendies de la Ville de Warwick;

2015-10-339 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'embaucher messieurs Frédéric Laroche de Warwick, Guillaume Laroche de Warwick, Francys Audy de Warwick, Raphaël Ouellette de Warwick, Sébastien Charest de Warwick, Jonathan Charest de Warwick et David Payeur de Victoriaville à titre de pompiers volontaires sur une base permanente, et ce, à compter du 5 octobre 2015.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/ACHAT D'INSIGNES POUR LA BRIGADE INCENDIE :**

2015-10-340 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Grenier à procéder à l'achat d'insignes et portefeuilles pour la brigade incendie et en accepte le paiement au montant de 2 310,36 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**LOISIRS ET CULTURE :**

**AUTORISATION DE DÉPENSES/ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS :**

2015-10-341 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la chargée de projet, madame Catherine Marcotte à organiser la réception d'accueil des nouveaux arrivants le 26 novembre prochain à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick et approuve le budget présenté le 28 septembre 2015 et le paiement des dépenses au montant de 2 500 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**RENOUVELLEMENT/ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2016 :**

CONSIDÉRANT la politique d'accueil des personnes non-résidentes dans les services récréatifs et culture de la Ville, selon les considérations, règles, normes et procédures qui y sont édictées;

2015-10-342 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la norme financière pour chaque inscription au loisir et à la culture de la Ville de Warwick pour l'exercice financier 2016, soit la suivante :

- Hockey mineur .....365,00 \$
- Patinage artistique ..... 365,00 \$
  - Cours « Apprendre à patiner » 10 semaines..... 165,00 \$
- Bibliothèque ..... 198,00 \$
- Soccer..... 150,00 \$
- Tennis ..... 150,00 \$
- Terrains de jeux ..... 258,00 \$
- Piscine ..... 60,00 \$
- Baseball mineur .....150,00 \$

QUE pour les municipalités ayant signé une entente intermunicipale en 2015, les montants demeureront inchangés.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE :**

**SALON DE L'HABITATION KINSMEN/RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE DU 18 AU 20 MARS 2016 :**

2015-10-343 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de louer des emplacements pour les entreprises de Warwick lors du 35<sup>e</sup> Salon Commercial Kinsmen de Victoriaville qui se tiendra du 18 au 20 mars 2016 afin de présenter les services offerts sur son territoire et en autorise le paiement au montant estimatif de 3 276 \$ plus les taxes applicables;

QUE les entreprises qui participeront au Salon Kinsmen seront facturées selon l'espace qu'ils auront réservé.

Adoptée.

## CORRESPONDANCE : (SUITE)

### ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION À LA DÉGUSTATION DE BIÈRES ET SAUCISSES :

2015-10-344 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de six (6) billets au montant de 45 \$ chacun afin de participer à l'activité organisée par l'*Association des gens d'affaires de Warwick* qui aura lieu le 6 octobre 2015 à l'érablière *Aux petits plaisirs* de Warwick.

Adoptée.

### CÉGEP DE SAINT-LAURENT/FORMATION TRAVAUX PUBLICS :

2015-10-345 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Sylvain Martel, préposé à l'usine de filtration et l'assainissement des eaux usées, soit autorisé à participer au programme de développement des compétences en gestion et en supervision des ressources humaines intitulé « Gestionnaires efficaces » offert par le Cégep de Saint-Laurent et comprenant six (6) jours de formation et douze (12) heures en coaching de gestion (rencontres individuelles sur les lieux de travail);

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 3 420 \$ plus les taxes applicables, les déplacements et les repas.

Adoptée.

### ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA)/INVITATION À LA MATINÉE TECHNIQUE « SIGNALISATION ROUTIÈRE » :

2015-10-346 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer aux matinées techniques offertes par l'*Association des travaux publics d'Amérique* le 28 octobre 2015 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 50 \$ et de déplacements.

Adoptée.

### LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION AU DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC :

2015-10-347 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les conseillers municipaux, messieurs Charles Martel et Étienne Bergeron soient autorisés à participer au dévoilement officiel de la 10<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec qui aura lieu le 12 novembre prochain à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 145 \$ plus les taxes applicables par personne et des déplacements.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE : (SUITE)**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOIS-FRANCS-ÉRABLE/  
RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2015-2016 :**

2015-10-348 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler sa cotisation 2015-2016 à la *Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable* et en autorise le paiement au montant de 312,77 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2015-10-349 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'août 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2015  
CONCERNANT LA GESTION DES DEMANDES D'ATTESTATION DE NON  
CONTRAVENTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE :**

2015-10-350 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 202-2015 concernant la gestion des demandes d'attestation de non contravention à la réglementation municipale.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203-2015 MODIFIANT LE  
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :**

2015-10-351 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement qui aura pour objet de modifier les cartes d'affectations du sol numéro WARV-018-40-C01 feuillets 1 de 2 et 2 de 2 du plan d'urbanisme numéro 044-2003 afin :

- D'agrandir une aire d'affectation extraction (E) à même une aire d'affectation agricole (A);
- D'agrandir des aires d'affectations commerciales (C) à même des aires d'affectations résidentielles (R).

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

---

Pascal Lambert

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2015-10-352 Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement qui aura pour objet de modifier le plan de zonage numéro WARV-018-40-C02 feuillet 1 de 2 du Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'agrandir la zone d'extraction (E-2) vers le nord-ouest.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

---

Charles Martel

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Madame Noëlla Comtois mentionne que dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques, se tiendra une conférence de madame Line Bolduc le 20 octobre à 19 heures et qu'il y aura une activité spéciale « Halloween » pour les enfants le 23 octobre à 18 h 30. Madame Comtois invite également la population à lire le document sur la politique familiale et MADA.

Monsieur Pascal Lambert informe les gens qu'il y a une nouvelle équipe régionale de hockey sénior à Warwick et mentionne que l'ouverture officielle de la saison aura lieu le 9 octobre à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick. À la demande de Monsieur Vaudreuil, Monsieur Lambert parle de sa participation et de celle de sa conjointe au marathon de Montréal qui a eu lieu le 20 septembre dernier. Sa conjointe Julie, a terminé en 2<sup>e</sup> position dans sa catégorie d'âge.

Monsieur Martin Vaudreuil mentionne que lors de la semaine de prévention des incendies, il y aura la grande évacuation dans certains secteurs mercredi le 7 octobre et invite la population à la collecte de sang qui se tiendra vendredi le 9 octobre à la caserne, avec comme objectif 215 donateurs. Monsieur Vaudreuil transmet de l'information sur la gestion de l'offre.

Monsieur Étienne Bergeron invite les gens à la journée portes ouvertes à l'école secondaire Monique-Proulx pour le nouveau programme en immersion anglaise qui aura lieu mercredi le 7 octobre à 18 h 30. Monsieur Bergeron informe la population que la collecte des déchets volumineux se tiendra les 8 et 9 octobre prochain, que le 18 octobre, il y aura une activité à la maison musicale de Warwick et que l'Halloween se déroulera samedi le 31 octobre entre 16 heures et 19 heures dans les rues de Warwick. Il mentionne également que les deux journées de la balade gourmande qui ont eu lieu les 3 et 4 octobre dernier ont connu un achalandage record et remercie monsieur André Moreau et madame Patricia Lapointe pour leur collaboration.

Monsieur le maire, Diego Scalzo parle du nouveau pacte fiscal et de la gestion de l'offre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur Martial Pépin transmet ses commentaires sur la gestion de l'offre et parle du nettoyage de fossé dans le rang des Buttes.

Monsieur Raymond Perreault aimerait que la Ville prévoit une rencontre en début de saison avec l'entrepreneur afin de planifier les travaux d'entretien des aménagements paysagers et que les soumissions soient envoyées plus tôt.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2015-10-353 À vingt heures quarante-deux, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière